

## L'évêque du Mans suspend un prêtre

Author : Maximilien Bernard

Categories : [Brèves](#), [Diocèses](#), [Eglise en France](#), [Perepiscopus](#)

Date : 13 juin 2015



Pas de déplacement (comme dans l'éducation nationale), pas de tête dans le sable (comme certains) : Mgr **Le Saux** prend la décision de suspendre un prêtre mis en examen :

"C'est avec une extrême douleur que chacun d'entre nous a appris la mise en détention provisoire, pour des faits graves, de Monsieur l'Abbé **Max de Guibert** ; lesquels auraient eu lieu sur la période de 1993 à 2007.

C'est à la justice, en qui nous avons toute confiance, d'établir la vérité des faits qui, s'ils étaient avérés, seraient d'une extrême gravité pour ces jeunes, leurs familles et nous tous.

Je mesure la légitime souffrance des communautés chrétiennes du diocèse, particulièrement celles où Monsieur l'Abbé Max de Guibert a exercé son ministère durant cette période. J'ai d'ailleurs fait le choix de mettre en place une cellule d'aide et d'écoute professionnelle auprès de celles-ci.

Bien entendu, il faut laisser à la justice le temps de parvenir à ses conclusions. Sans préjuger de celles-ci, dans les circonstances actuelles, je suspends Monsieur l'Abbé Max de Guibert de toute fonction liée à son ministère.

A mes frères prêtres, que je sais blessés par ces événements, j'exprime ma confiance et ma

proximité.

Je tiens à dire avec force que devant la complexité de cette situation, il importe que toute la vérité soit faite, car seules comptent à mes yeux les éventuelles victimes."

Ce prêtre de 54 ans, ordonné en 1988, a été interpellé mardi après sa mise en cause par six plaignants, pour des faits qui se seraient déroulés entre 1993 et 2007, principalement dans le nord de la Sarthe, à une époque où ils étaient mineurs. Il nie les faits.